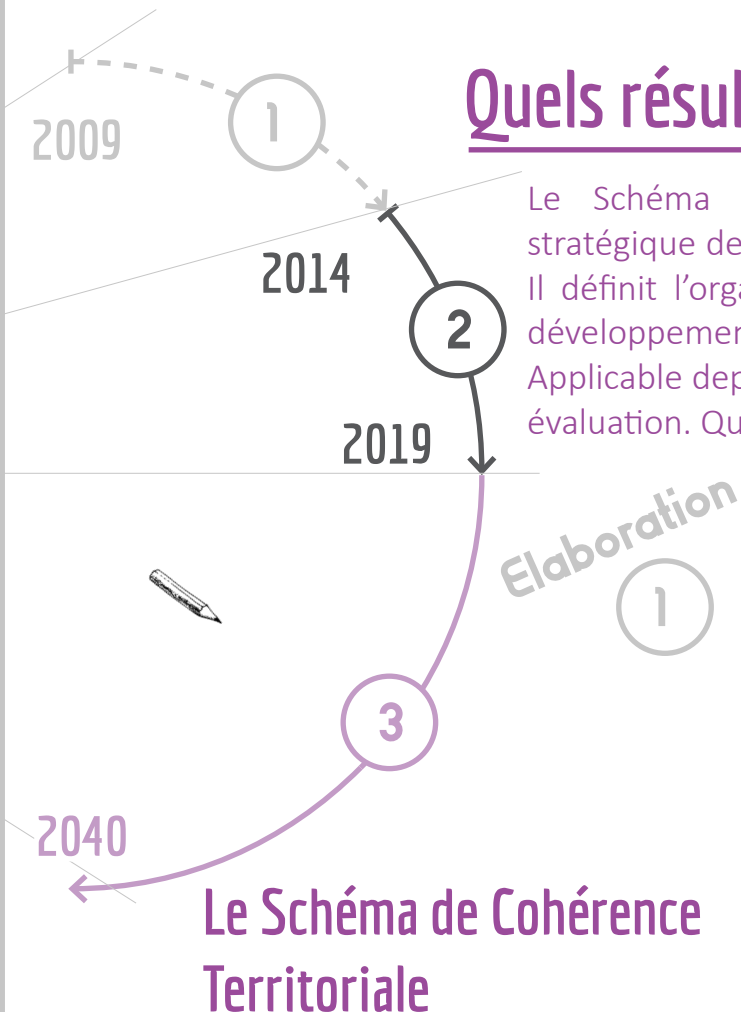


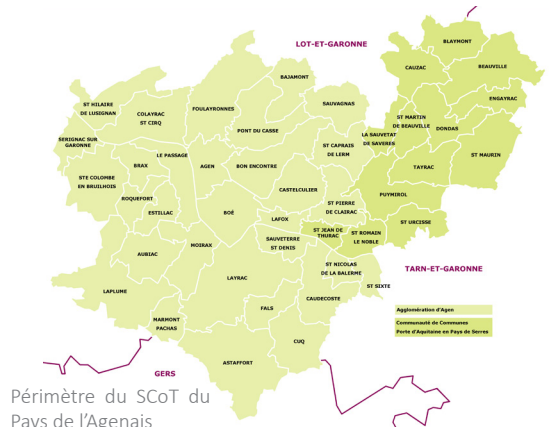
L'Evaluation du SCoT du Pays de l'Agenais (2014-2020)

Quels résultats depuis son approbation ?

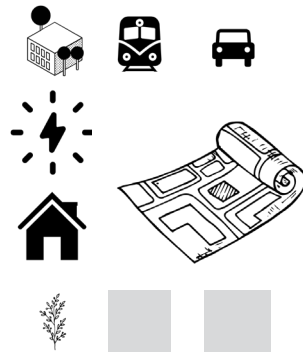


Le Schéma de COhérence Territoriale est le document stratégique de l'aménagement du territoire du Pays de l'Agenais. Il définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable du territoire à une échelle de 20 ans. Applicable depuis 6 ans, ce document vient de faire l'objet d'une évaluation. Quels sont ses résultats ?

Pendant 5 ans, les élus ont travaillé à l'élaboration d'un document d'urbanisme, qui concerne tout le Pays de l'Agenais, et qui met en cohérence l'ensemble des politiques qui fondent l'aménagement du territoire. Initié en 2009, approuvé en 2014, le Schéma de Cohérence Territoriale s'applique sur les 44 communes du Pays de l'Agenais.



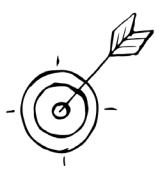
Aménagement du territoire, démographie, déplacements, économie, logement, environnement, numérique, équipements, services, commerce, énergie... Le SCoT fixe des caps et des ambitions communes à long terme (horizon 2030).



2 Evaluation

6 ans après son approbation, il s'agit de vérifier si les grands objectifs qui sont portés par ce document ont bien été atteints. Le SCoT s'applique à travers les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU), les cartes communales, et les grands projets d'aménagement qui le mettent en œuvre.

Un certain nombre de questions et d'indicateurs ont été définis pour déterminer si ce document est efficace, s'il porte ses fruits, et au besoin, s'il est nécessaire de revoir les politiques mises en place.



Les deux pages suivantes présentent les points forts et les points faibles de la mise en œuvre de ce document sur le territoire.

Evolution

3

Le bilan du SCoT montre que celui-ci doit être réinterrogé. Un nouveau SCoT doit donc être élaboré.

«Six ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT [...], l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.»

Code de l'urbanisme.

Un projet toujours d'actualité...



Le SCoT du Pays de l'Agenais peut être salué sur son côté visionnaire sur certains aspects; ainsi ses ATOUTS sont multiples :

>> Il a permis le développement d'une « culture de l'urbanisme et de projet territorial », qui a contribué à la dynamique de territoire (scène d'échanges et de dialogue). Cette élaboration a posé les bases et a facilité sur certains aspects l'élaboration du PLUi de l'Agglo d'Agen.

>> Il a permis d'avancer sur des problématiques fortes de l'Agenais :

- le développement économique, la hiérarchisation des zones d'activités et la mise en œuvre du Technopole Agen Garonne, projet phare du SCoT,
- l'organisation des grandes infrastructures de communication (position gare LGV, nouvel échangeur autoroutier, contournement ouest de l'agglomération agenaise, pont de Camélat, liaison inter-gares...),
- les équilibres commerciaux et la gestion qualitative et quantitative des zones commerciales périphériques,
- la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'étalement urbain,
- les énergies renouvelables.

>> La vision du territoire qu'il porte, notamment au travers du rôle des centres-villes et centres-bourgs, de la nécessité de leur vitalité et les préoccupations environnementales et énergétiques qui animent le projet de SCoT, sont au cœur de l'actualité.

Il apparaît ainsi une grande contemporanéité des problématiques et enjeux qu'il soulève.

>> La volonté de protéger le territoire en apportant à ce titre les conditions de préservation des ressources dans le contexte de forte croissance qu'il souhaitait mettre en œuvre.

mais ayant aussi subi l'usure du temps...



Le SCoT du Pays de l'Agenais porte les ECUEILS d'un SCoT marqué par son époque d'élaboration

>> un projet très ancré dans les objectifs chiffrés ... qui fait les frais de la remise en cause actuelle de la prospective démographique. En effet, le développement qu'il ambitionne n'interviendra pas à 20 ans. Cependant, les équilibres qu'il recherche et l'enclenchement de nouvelles dynamiques restent toujours évaluables.

Ce SCoT a servi de cadre à d'autres démarches à l'échelle des intercommunalités notamment le PLUi de l'Agglomération d'Agen. Aujourd'hui, il concerne une échelle territoriale proche de celle du PLUi, ce qui fragilise la pertinence de ses dispositions (31 communes concernées sur les 44 du périmètre du SCoT).

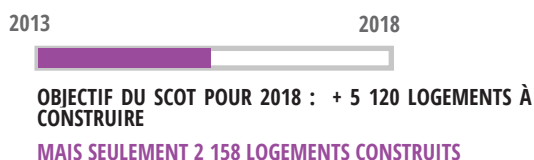
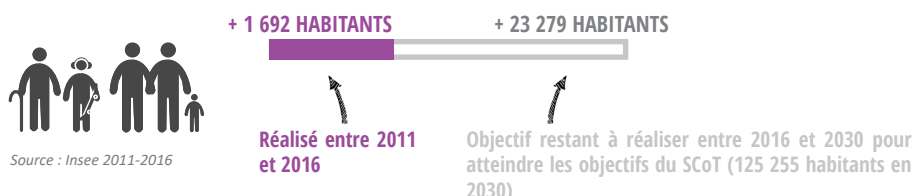


Bien qu'approuvé en 2014, les qualités du projet de territoire porté par le SCoT font que ce document est toujours d'actualité et continue de servir de cadre de référence pour l'orientation des politiques générales de l'Agenais.

UN DOCUMENT QUI SERT DE CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES POLITIQUES TERRITORIALES

Ces qualités concernent notamment : le développement économique, l'armature territoriale, la vitalité commerciale des centres-villes et des centres-bourgs et la mixité des fonctions en leur sein, la préservation de l'environnement et de la trame verte et bleue ; etc.

UNE PROSPECTIVE CHIFFRÉE À AJUSTER



En revanche, les objectifs chiffrés du SCoT ne constituent plus un horizon de référence, en terme de cap démographique, de création d'emploi ou encore de production de logement.

Seul, l'objectif de réduction de la consommation d'espace à des fins résidentielles (-30% sur la période 2013-2018) a été légèrement dépassé.

UNE ANTICIPATION ÉCONOMIQUE RÉUSSIE

>> Le résultat le plus probant du bilan de l'application du SCoT sur le territoire est celui du foncier économique.

Les objectifs du SCoT ont été respectés et atteints, la programmation des Zones d'Activités Economiques (ZAE) est très proche de la vision du SCoT.

>> L'autre dimension fondamentale du SCoT qui constitue un succès dans les tendances d'évolution du territoire est la **pérennité de l'armature territoriale** . Le SCoT a traduit un fonctionnement du territoire, un développement multipolarisé, qui est reconnu et toujours d'actualité.

>> **En matière commerciale** , le SCoT est doté d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC). Ce DAC a **été globalement respecté** . Le commerce s'est développé principalement dans les zones définies ; permettant la **préservation des centralités commerciales et la mise en place de l'ossature commerciale projetée par le SCoT** .

>> **Concernant les mobilités** , bien que le PLUi de l'Agglomération d'Agen soit doté d'un volet Déplacement, **peu d'initiatives en la matière ont été développées à ce jour** .

>> **En matière d'environnement** , bien que l'incidence la plus positive du SCoT soit de limiter le prélèvement d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour le développement urbain, **il reste que les incidences potentiellement négatives sur les espèces et la biodiversité sont très difficilement évaluables au vu des connaissances actuelles** .

>> **Le développement des énergies renouvelables reste très marginal sur le territoire** .

Le SCoT avait fait le choix d'avoir un positionnement très défensif, en sanctuarisant l'espace agricole (interdiction du photovoltaïque au sol sur les espaces agricoles).

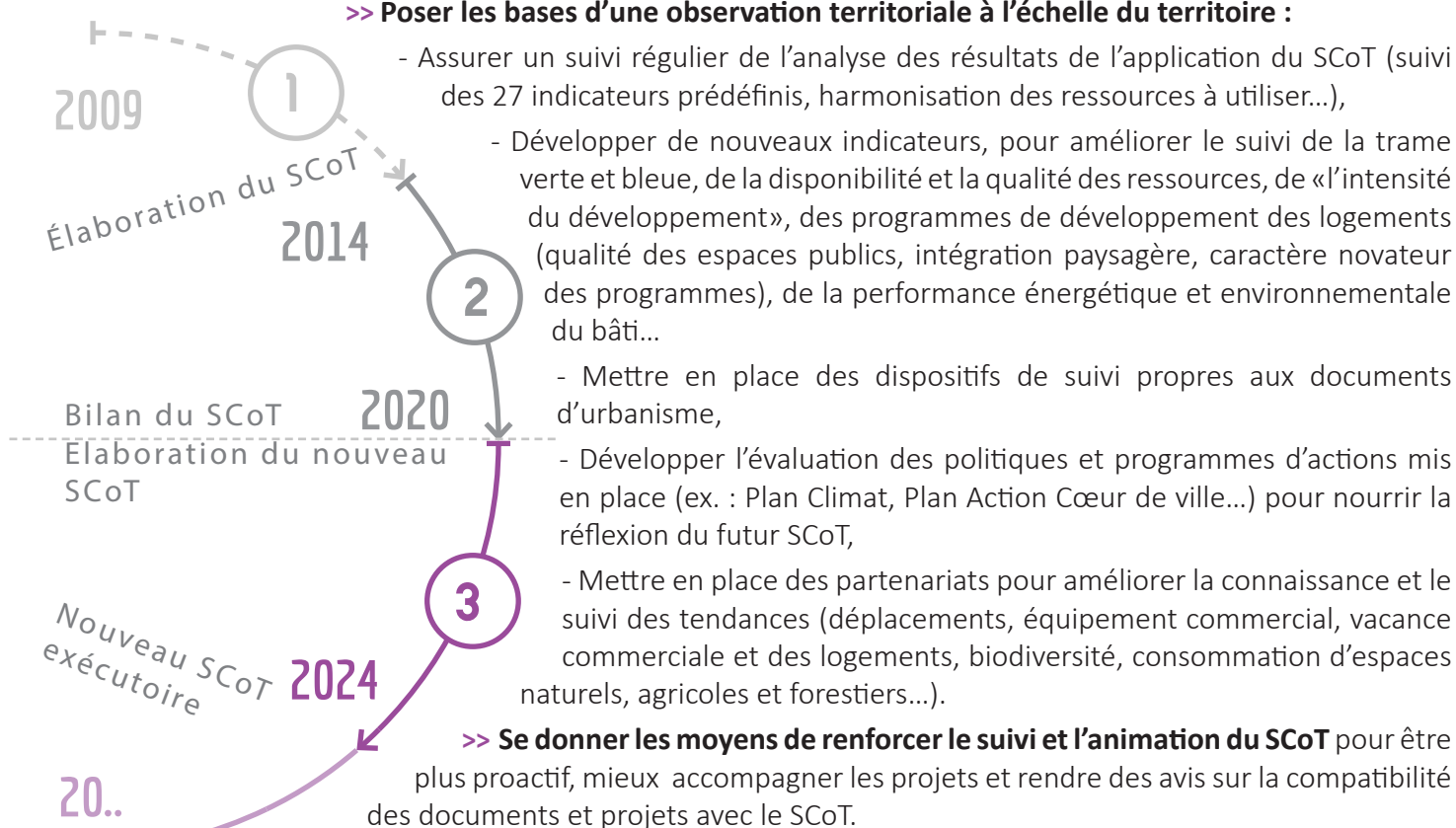
D'AUTRES SUJETS DONT LA PRISE EN COMPTE EST À AMÉLIORER

QUELLES PRÉCONISATIONS / RECOMMANDATIONS POUR LE FUTUR SCOT ?

L'analyse des résultats de l'application du SCoT conduit nécessairement à engager la révision de ce document. Cette procédure de révision se veut l'occasion de se réinterroger collectivement sur l'avenir du Pays de l'Agenais, des besoins de ses habitants, en fonction des réalités actuelles du territoire et de définir collectivement un nouveau Projet de Territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

Les préconisations ci-dessous sont une base de réflexion pour celle-ci :

>> Poser les bases d'une observation territoriale à l'échelle du territoire :



>> **Se donner les moyens de renforcer le suivi et l'animation du SCoT** pour être plus proactif, mieux accompagner les projets et rendre des avis sur la compatibilité des documents et projets avec le SCoT.

>> Approfondir de nouvelles thématiques devenues plus prégnantes aujourd'hui :

les mobilités du quotidien, le cadre de vie des habitants, l'aménagement numérique, la transition énergétique, la gestion de l'eau, la qualité des paysages...

>> **Développer les coopérations avec les EPCI ou les SCoT voisins** pour travailler certaines problématiques méritant une réflexion à une échelle plus large (attractivité, déplacements, ressource en eau, continuités écologiques, etc.).

Pour en savoir plus

Le rapport complet de l'Évaluation du SCoT du Pays de l'Agenais est disponible sur le site internet du Pays de l'Agenais (onglets « SCoT » puis « Evaluation ») :

www.pays-agenais.fr/fr/le-scot/evaluation-reglementaire-du-scot-2019-2020.html